



“affiché le”

27 NOV. 2020

Délibération 2020-436

**BUDGET 2020
Décision Modificative N°1**

**Extrait du registre des délibérations
du comité syndical du Lundi 9 novembre 2020**

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Lundi 9 novembre 2020 à 14 heures à SAINT-LO, au Conseil départemental (en présentiel, salle audio) dûment convoqué par courrier du 29 octobre 2020 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membre en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléant	
12	7	0	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN

conseillère régionale, vice-présidente du SMANM

M. Jean-Manuel COUSIN

conseiller régional

M. François DUFOUR

conseiller régional

M. Jean-Marc JULIENNE

conseiller départemental, président du SMANM
avec pouvoir de Mme Christine LEBACHELEY

M. François BRIERE

conseiller départemental

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

conseillère départementale

M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental

Membres titulaires excusés :

Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK,

conseillère régionale

M. Jean-Jacques NOEL

conseiller régional

Mme Nathalie THIERRY

conseillère régionale

Mme Frédérique BOURY

conseillère départementale

Mme Christine LEBACHELEY

conseillère départementale
(pouvoir à M. Julienne)

Syndicat Mixte Association Maison de Normandie et de la Manche
(Autorisé par arrêté préfectoral du 30.12.94)



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-430 du 18 juin 2020 qui a voté le budget primitif 2020 ;

Vu le rapport de séance n° 436 du 9 novembre 2020 explicitant le détail des mouvements (ci-annexé) et le document comptable ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres présents, vote favorablement la décision modificative n°1 du budget 2020 qui s'établit comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général	-3 013,83 €
012 - Charges de personnel	3 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	8,83 €
TOTAL	0,00 €

En dépenses d'investissement :

020 - Dépenses imprévues	8,83 €
TOTAL	8,83 €

En recettes d'investissement :

040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	8,83 €
TOTAL	8,83 €



Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

Rapport

N° 2020 – 436

Version 2

BUDGET 2020

Decision modificative N°1

Le principal mouvement de la décision modificative n°1 concerne les charges de personnel. Afin d'assurer le paiement des salaires de décembre, il est nécessaire d'augmenter l'inscription budgétaire au chapitre 012 – charge de personnel d'un montant de 3 000 euros. Il est également nécessaire de prévoir une enveloppe de 5 euros au chapitre 65 – charge de gestion courante afin de régler des cotisations à la direction générale des finances publiques (DGFIP) destinées à gérer les règles d'arrondi du prélèvement à la source sur les salaires des agents.

L'inscription au budget primitif 2020 concernant l'amortissement des immobilisations étant insuffisante de 8,83 euros, il est proposé d'inscrire cette somme au chapitre 042 « opérations d'ordre – transfert entre sections » en dépenses de fonctionnement ainsi qu'au chapitre 040 « opérations d'ordre – transfert entre sections » en recettes d'investissement.

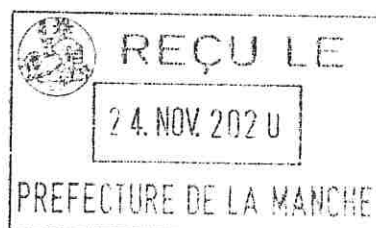
Un certain nombre d'évènements prévus n'ayant pu se tenir en raison de la crise sanitaire, je vous propose de diminuer les crédits prévus pour les frais de réception et les frais de déplacement au chapitre 011 – charges à caractère général, pour un montant de 3 013,83 euros.

Afin d'équilibrer ce projet de décision modificative, je vous propose d'ajuster les dépenses imprévues en inscrivant 8,83 euros de dépenses imprévues en investissement.

Vous trouverez en annexe le projet de décision modificative détaillant ces mouvements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du SMANM,



SMANM Annexe (Version2) - projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2020**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM1
011	Charges à caractère général	95 781,60	-3 013,83
012	Charges de personnel	86 290,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	5,00
66	Charges financières	900,00	0,00
022	Dépenses imprévues		0,00
023	Virement à la section d'investissement	-	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 776,21	8,83
	Total	185 747,81	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM1
002	Résultat reporté	4 186,68	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500,00	0,00
74	Dotations et participations	180 000,00	0,00
76	Produits financiers	61,13	0,00
	Total	185 747,81	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM1
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	386,79	8,83
	Total	24 386,79	8,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	DM1
001	Solde d'exécution reporté	21 234,58	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	376,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 776,21	8,83
	Total	24 386,79	8,83